agenzia fides
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org
Fondata nel 1927

ASIE/TERRE SAINTE - Déclarations du Vicaire patriarcal du Patriarcat de Jérusalem concernant le démenti devant le tribunal d'un accord de l'Eglise au tracé du Mur dans la vallée de Cremisan

Jérusalem (Agence Fides) – « Les avocats de l'armée israélienne ont déclaré que le parcours du Mur de séparation dans la vallée de Cremisan avait eu l'aval de l'Eglise. Mais cet argument clef de leur déposition devant les juges a été démenti in nuce : il n'y a jamais eu aucun type d'approbation ni explicite, ni implicite de la part des salésiens ou du Saint-Siège ». C'est ce que déclare à l'Agence Fides S.Exc. Mgr William Shomali, Vicaire patriarcal du Patriarche latin de Jérusalem, citant un passage important de l'audience qui a eu lieu hier à Tel Aviv dans l'affaire opposant des familles chrétiennes palestiniennes et les religieuses salésiennes à l'armée israélienne à propos du parcours du Mur de séparation voulu par les autorités israéliennes dans la zone de Bethléem.
Lors de l'audience – à laquelle assistait Mgr Shomali, en compagnie de différents prêtres du Patriarcat – les représentants légaux des parties en cause ont exposé pour la dernière fois leurs argumentaires devant les trois juges de la section spéciale d'appel de la Cour de Justice de Tel Aviv. Les avocats des 58 familles palestiniennes et des religieuses salésiennes, titulaires de l'école primaire se trouvant dans la vallée, ont mis en évidence, à l'aide de cartes et de matériel topographique, que le parcours du Mur voulu par l'armée lèse gravement leurs clients, proposant un parcours alternatif, plus proche de la frontière de 1967 entre Israël et la Cisjordanie. Mgr Shomali raconte à Fides : « Les juges donnaient l'impression d'écouter avec un grand intérêt leurs argumentations ». Les représentants de l'armée israélienne ont invoqué des raisons de sécurité nationale et fait référence à de précédentes approbations du parcours de la part de milieux et de sujets ecclésiaux. Ce qui a été démenti avec force par les avocats de la contrepartie. Outre l'Evêque et les prêtres, ont également assisté à l'audience les représentants diplomatiques français, allemand, norvégien et de l'ONU. « Maintenant – conclut Mgr Shomali – nous attendons la décision. Prions pour que justice soit rendue aux religieuses et aux familles qui risquent de perdre leurs terrains agricoles ». En cas de rejet du recours, la cause sera portée devant la Cour Suprême d'Israël.
(GV) (Agence Fides 13/02/2013)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it